

**Question prioritaire avec demande de réponse écrite P-001701/2023  
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

**Kateřina Konečná** (The Left), **Marisa Matias** (The Left), **Frédérique Ries** (Renew), **István Ujhelyi** (S&D), **Antoni Comín i Oliveres** (NI), **Franc Bogovič** (PPE), **Tilly Metz** (Verts/ALE), **Pascal Arimont** (PPE), **Tomislav Sokol** (PPE), **Ondřej Knotek** (Renew), **Stelios Kouloglou** (The Left), **Mick Wallace** (The Left), **Robert Hajšel** (S&D), **Željana Zovko** (PPE), **Max Orville** (Renew), **César Luena** (S&D), **Nicolás González Casares** (S&D)

Objet: Réponse de la Commission à la résolution du Parlement sur le diabète

En novembre 2022, le Parlement a adopté une résolution sur le diabète. La Commission lui a répondu en mars 2023. Dans sa réponse, la Commission a mentionné ses travaux sur la prévention primaire au moyen d'initiatives telles que celle sur les maladies non transmissibles «Vivre ensemble en bonne santé». Toutefois, elle n'a pas abordé la prévention secondaire ni des objectifs concrets à l'échelle de l'Union européenne.

1. La résolution rappelle les objectifs mondiaux de l'Organisation mondiale de la santé pour 2030 en ce qui concerne le diabète. L'UE s'est également engagée à aider les États membres à atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies, en particulier la cible 3.4 visant à réduire la mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles. La Commission compte-t-elle présenter un plan sur le diabète, assorti de jalons et de cibles coordonnés et d'une feuille de route de mise en œuvre, afin d'atteindre ces objectifs?
2. Comment la Commission compte-t-elle répondre à la demande visant à améliorer la vie des 32 millions de personnes souffrant de diabète dans l'Union, qui risquent de développer des complications graves telles que des maladies cardiovasculaires et certains cancers?
3. La résolution invite la Commission à dialoguer de manière structurée avec les organisations de patients et les personnes atteintes de diabète. À la suite du processus de cocréation de l'initiative «Vivre ensemble en bonne santé», il n'y a pas eu d'autre consultation avec la société civile et les personnes atteintes de diabète. Le dialogue avec la société civile ne devrait pas se limiter à cocher une case sur un formulaire. Comment la Commission envisage-t-elle de nouer un véritable dialogue avec les patients et la société civile afin de construire une union européenne de la santé plus forte?

Dépôt: 26.5.2023